



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du Mercredi 20 décembre 2017 à 19 heures 45

Direction de l'administration générale
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 28
Votants	: 31

CONVOCATION du 13 décembre 2017.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Evelyne FORNER, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Joaquim TORRES, Aurore MARGAILLAN, Soukaïna BOUHNİK, Nathalie REYMOND, Nicolas POILLEUX, Serge GATHIER, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Dominique FIE.

ETAIENT EXCUSES

Thibaut GUIGUE, Marie-Alix BOURBIAUX, Nicolas VAIRYO (ayant donné pouvoir pour la séance à Renaud BERETTI), Lucie DAL PALU, Lorène MODICA (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Véronique DRAPEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX.

1. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire

Décision N° 078/2017 du 19/10/2017 exécutoire le 23/11/2017 : Rétrocession d'une concession funéraire au profit de la Ville

Objet : Rétrocession par Mme Josiane Jankovic à la Ville de la concession N° 19, section 3, allée 32 du cimetière au prix de 580,80 euros.

Décision N° 071/2017 du 23/10/2017 exécutoire le 25/10/2017 : Bail de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : Avenant n°8 au bail de location du 16 novembre 2019 établi avec la Direction Départementale des Finances Publique de la Savoie (Trésorerie) en vue de procéder à la révision annuelle de loyer.

Décision N° 067/2017 du 10/11/2017 exécutoire le 14/11/2017 : Convention d'occupation précaire d'un terrain privé

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire de terrain privé (section CE 616, 8 square Jean Moulin) au profit de Mme Pascale PICCOLET à compter du 15 novembre 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Une redevance locative est fixée à 60 euros/mois.

Décision N° 075/2017 du 10/11/2017 exécutoire le 15/11/2017 : Convention d'occupation précaire d'un terrain privé

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire de terrain privé (section CE 616, 8 square Jean Moulin) au profit de Mme Christine MAZZEGA SBOVATA à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Une redevance locative est fixée à 60 euros/mois.

Décision N° 077/2017 du 21/11/2017 exécutoire le 23/11/2017 : Convention d'occupation précaire d'un terrain privé

Objet : Convention de mise à disposition à titre précaire de terrain privé (section CE 616, 8 square Jean Moulin) au profit de la SARL ALP IMMO CONFIANCE à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Une redevance locative est fixée à 60 euros/mois.

Décision N° 079/2017 du 28/11/2017 exécutoire le 28/11/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT

Objet : signature d'un marché pour la fourniture d'essence alkylée avec la Société J. Vaudaux (74100 Vertaz-Monthoux), pour une durée d'un an reconductible 3 fois et pour un montant annuel de 50 000 euros HT.

Décision N° 081/2017 du 06/12/2017 exécutoire le 06/12/2017 : Modification d'un marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT

Objet : signature d'un avenant au marché pour les fournitures scolaires et matériel divers enfance, jeunesse, loisirs, signé avec la Société LACOSTE (84250 LE THOR) dans la limite du montant maximum annuel de 78 000 HT. La modification des prestations entraîne une plus value de 2000 euros HT au marché initial.

Décision N° 080/2017 du 06/12/2017 exécutoire le 06/12/2017 : Marché MAPA supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT

Objet : signature d'un marché pour les prestations de médiation et de prévention au sein de foyers de quartiers sur le territoire de la Ville, avec la SAS AXE MEDIATION (Chambéry) pour une durée d'un an à compter de la notification du contrat.

Le montant des dépenses estimé à 90 000 euros HT soit 108 000 euros TTC. Il s'agit d'un accord cadre, mono-attributaire à bons de commande prévu pour un nombre maximum de 5 foyers.

Décision N° 083/2017 du 12/12/2017 exécutoire le 13/12/2017 : Représentation de la Ville par deux agents au TGI de Chambéry

Objet : Représentation par deux agents de la Ville pour défendre les intérêts de cette dernière lors de l'audience du 19 décembre 2017 de Bouygues Immobilier qui se tiendra au TGI de Chambéry en vue de la désignation d'un expert pour état des lieux préventif avant le début de la construction d'un ensemble immobilier 20 rue de Liège.

Le conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Dérogations au repos dominical de commerces de détail alimentaire pour les braderies de printemps et d'automne et pour les fêtes de fin d'année 2018 - Avis

Le conseil municipal à la majorité avec 28 voix POUR et 3 CONTRE (Fatih BRUNETTI et Dominique FIE ayant pouvoir de Fabrice MAUCCI) émet un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle de ces commerces à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 aux dates suivantes :

- concernant les braderies de printemps et d'automne, les dates des deux dimanches concernés seront fixées par arrêtés municipaux un mois avant la date de l'événement non connu à ce jour,
- le dimanche 16 décembre 2018,
- le dimanche 23 décembre 2018,
- le dimanche 30 décembre 2018.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Police municipale - Règlement intérieur

Un règlement intérieur propre à la police municipale aixoise a été signé le 22 mars 2001 par le maire, Dominique DORD.

Considérant l'évolution des missions et des prérogatives des policiers municipaux depuis cette date, l'évolution des armes autorisées, les nombreux lois et décrets publiés depuis, il était nécessaire de revoir ce règlement obsolète et inadapté au métier d'aujourd'hui.

Le conseil municipal à la majorité avec 27 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (André GIMENEZ, Fatih BRUNETTI) et 2 CONTRE (Dominique FIE ayant pouvoir de Fabrice MAUCCI) approuve ce

nouveau règlement intérieur de la police municipale qui abroge celui de 2001 et qui a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans le service.

4. AFFAIRES FONCIERES – Vente d'un terrain sis chemin du Pic Vert à Monsieur Dominique Carlin

La Ville est propriétaire d'un terrain d'environ 02 a 54 ca chemin du Pic Vert, attenant à la parcelle bâtie cadastrée section BW n° 70, propriété de Monsieur Dominique Carlin.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide de céder le bien à Monsieur Dominique Carlin, ou à toute autre personne s'y substituant, pour 20 574 €.

5. AFFAIRES FONCIERES – Vente d'un terrain sis chemin du Pic Vert à Monsieur Jean Laubier

La Ville est propriétaire d'un terrain d'environ 01 a 49 ca chemin du Pic Vert, attenant à la parcelle bâtie cadastrée section BW n° 69, propriété de Monsieur Jean Laubier.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide de céder le bien à Monsieur Jean Laubier, ou à toute autre personne s'y substituant, pour 10 069 €.

6. AFFAIRES FONCIÈRES – Intégration dans le domaine privé du chemin rural en impasse et débouchant sur le chemin de la Côte Jeandet

Le chemin rural en impasse et débouchant sur le chemin de la Côte Jeandet n'est plus affecté à l'usage du public. Sa surface est d'environ 2 a 34 ca.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR constate la désaffectation à l'usage du public du chemin rural, et précise que ce chemin n'est plus qu'une parcelle non affectée du domaine privé de la Commune et que la Commune cédera cet élément de son domaine privé dans le respect des règles de procédure posées par l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime.

7. AFFAIRES FONCIÈRES – conseil des prud'hommes - Passation d'une convention avec l'Etat

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, des locaux abritant le conseil des prud'hommes sis 12, rue Isaline.

8. AFFAIRES FONCIERES – Autorisation donnée à la société Alter Ego de déposer un permis de construire sur une propriété communale

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise la société Alter Ego, à déposer un permis de construire un programme immobilier sur un détachement d'environ 111 m² de la parcelle communale CE 383, sise 12, rue Jean Monard. Ce détachement sera par la suite échangé contre une emprise propriété de l'aménageur et nécessaire à l'élargissement de la rue Isaline.

9. AFFAIRES FONCIERES - Passation d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide la signature d'une convention de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie d'un bien sis 1050, chemin de la Baye (anciens entrepôts Assier), avec un rachat par la Ville en 2020 pour 348 614 € (remboursement du capital à hauteur de 13 860 € en 2018 et 2019, frais de portage sur la période de 12 474 € TTC).

10. DOMAINE PUBLIC – Route départementale RD 1201 - Signature d'une convention avec le Conseil départemental relative aux travaux

La commune a programmé des travaux sur la route départementale (RD) 1201 au PR 29+740 en vue d'aménager le franchissement du passage inférieur du pont du Sierroz par l'allée verte du même nom.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il convient de fixer par convention les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise le maire à signer la convention avec le Conseil départemental de la Savoie - propriétaire du domaine et la Commune d'Aix-les-Bains - gestionnaire de voirie et maître d'ouvrage de l'opération.

11. AFFAIRES FINANCIERES - Mesures comptables

Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

Conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, article L 2311-7, le conseil municipal à l'unanimité avec 31 voix POUR approuve l'attribution de subventions à certaines associations ou personnes physiques.

Exonération des droits de voirie

Le conseil municipal à l'unanimité avec 31 voix POUR accorde à SARL Le Temps d'un Chapeau, une exonération sur la facturation 2017 de ses droits de voirie pour un montant de 120,96 euros.

Frais de nettoyage des dépôts sauvages déposés sur le domaine public

Afin de limiter les actes d'incivisme constitués par l'abandon de déchets sur le domaine public, le conseil municipal à l'unanimité avec 31 voix POUR, décide la création d'un tarif pour nettoyage et collecte des dépôts sauvages sur les points de regroupement des ordures ménagères, mais aussi sur l'ensemble du domaine public communal.

Modification de la convention de prestation ville / office du tourisme

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve la modification de la rémunération prévisionnelle de l'OTI pour 2017 qui s'élève à 2.262.680 €.

Régie du stationnement : remise gracieuse de déficit au profit du régisseur titulaire

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide d'accorder la remise gracieuse de deux déficits de 187.50 et 13.90 euros respectivement sur les régies du stationnement et des parkings aux régisseurs titulaires en vertu des dispositions du décret du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité des régisseurs.

12. AFFAIRES FINANCIERES - Budgets Primitifs 2018

Le conseil municipal à la majorité avec 27 voix POUR , 2 ABSTENTIONS (André GIMENEZ et Fatiha BRUNETTI) et 2 CONTRE (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) approuve le rapport de présentation des Budgets Primitifs 2018 ainsi que les maquettes légales.

13. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution des subventions inscrites au budget primitif 2018

Evelyne FORNER et Claudie FRAYSSE ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal à la majorité avec 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) approuve l'approbation des subventions aux associations et autres bénéficiaires inscrites au Budget primitif 2018.

14. AFFAIRES FINANCIERES - Tarifs 2018

Le conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) adopte les tarifs qui figurent dans le catalogue pour une application à partir du 1^{er} janvier 2018.

15. AFFAIRES FINANCIERES - Convention de mise à disposition des services de Grand Lac au profit de la Ville pour l'assistance technique à la gestion des dispositifs de production d'eau de source et d'eau minérale

La Ville a passé avec la SEAB, le 18 février 1994 pour 35 années, une convention pour le pompage et la production d'eau minérale et une autre convention, le 17 octobre 2006 conclue jusqu'au 30 septembre 2029, pour la production d'eau de source.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence eau potable ayant été transférée à Grand Lac, la Ville ne dispose plus des services pour assurer les missions techniques indispensables à la bonne exécution de ces conventions. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide d'accepter le dispositif prévu dans la convention de mise à disposition de services par Grand Lac, jointe en annexe, pour l'assistance technique de la Ville sur les dispositifs de production d'eau de source et d'eau minérale.

16. AFFAIRES FINANCIERES - Protocole transactionnel entre la Ville et la société des Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains relatif aux loyers des locaux occupés dans les thermes

A la suite de l'émission par la Ville, en juin 2015 de titres de recettes au nom de la SA TNAB, pour les loyers des années 2012 à 2015 des locaux que la société occupe dans les thermes, la SA TNAB a assigné la Ville devant le Tribunal de grande instance de Chambéry pour annulation des titres de recettes précités.

Le conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) décide d'accepter les termes du protocole transactionnel.

17. AFFAIRES FINANCIERES – Camping du Sierroz – Demande de subventions

Courant 2017, le programme d'aménagement du camping du Sierroz élaboré en 2016 a été revu en tenant compte :

- de la modification de la surface du camping,
- des engagements financiers de la Commune sur ce projet de rénovation des équipements.

L'ensemble de ce projet est estimé à 481 095€ HT.

Le conseil municipal à la majorité avec 27 voix POUR et 4 CONTRE (André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) autorise le maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental de la Savoie pour obtenir d'éventuels financements.

18. AFFAIRES FINANCIERES - Convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses d'insertion

Le dispositif destiné à permettre l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et en risque d'exclusion sur la période 2016-2017 a donné de bons résultats. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide d'approuver le principe du renouvellement du dispositif pour la période 2018-2020 ainsi que les termes de la convention de financement du dispositif.

19. MARCHES PUBLICS - Marché de fourniture de repas en liaison chaude pour les écoles publiques, les crèches et les accueils de loisirs – Avenant n°2

Le marché à bons de commande de fourniture de repas en liaison chaude pour les écoles publiques, les crèches et les accueils de loisirs conclu par la Ville en 2014 prévoyait un nombre maximum annuel de 175.000 repas. Suite au transfert du secteur enfance-jeunesse du CCAS à la Ville, ce nombre de repas doit être augmenté par avenant. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide d'approuver la passation de cet avenant prévoyant l'augmentation du nombre annuel maximum de repas, introduisant une hausse de 15 % du montant estimatif du marché.

20. MARCHES PUBLICS - Accord-cadre à bons de commande de fourniture de produits et petits matériels d'entretien

Le marché de fourniture de produits et petits matériels d'entretien et le marché de fourniture de produits d'entretien spécifiques de la Ville arriveront tous deux à échéance le 03.08.2018. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR décide d'émettre un favorable au principe de lancer une consultation et autorise le maire à signer le marché issu de la consultation dans l'enveloppe maximum annuelle de 98. 000 € HT ainsi que les éventuelles reconductions avec le titulaire pour une même durée et caractéristiques identiques.

21. MARCHES PUBLICS - Accord-cadre à bons de commande pour le transport d'enfants pour les activités de l'école municipale des sports, les sorties scolaires, extrascolaires et diverses - Lancement d'une procédure formalisée

En 2017, la Ville a passé un marché en procédure adaptée pour les prestations de transport des élèves des écoles publiques de la Ville d'Aix-les-Bains, de son école municipale des sports, des enfants des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires vers les installations municipales et diverses. Ce marché venant à expiration, il est nécessaire de relancer une procédure. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise le maire à signer les accord-cadres qui seront attribués à l'issue de la procédure, leurs éventuelles reconductions ainsi que tous documents s'y rapportant.

22. MARCHES PUBLICS - Groupement de commandes avec Grand Lac pour l'entretien des ouvrages de production d'eau de source

L'entretien des ouvrages publics nécessaires à la production d'eau de source étant confiés au fermier de l'eau potable de la commune d'Aix les Bains jusqu'au 30 juin 2018 et la compétence Eau Potable ayant été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Grand Lac, il est proposé de constituer un groupement de commandes Ville d'Aix les Bains / Grand Lac pour la mise en concurrence d'entreprises en vue de la prestation « Exploitation des ouvrages d'eau potable des communes de Tresserve, Brison Saint Innocent et Aix-les-Bains et d'entretien des ouvrages d'eau de source » pour un début d'exécution le 1^{er} juillet 2018. Le conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, Grand Lac étant coordonnateur et conservant de ce fait sa qualité de pouvoir adjudicateur et de désigner la CAO de Grand Lac pour l'attribution du marché.

23. EAU DE SOURCE - Entretien des ouvrages de production d'eau de source – Convention avec la SEAB

Le système de production d'eau de source a fait l'objet d'une convention en date du 8 novembre 2011 conclue entre la SEAB, la Ville et la SAUR, alors exploitant du réseau potable de la Ville, pour la gestion technique des équipements de production d'eau de source. Le conseil municipal à la majorité avec 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) valide le principe de cette convention d'entretien entre la Ville et la SEAB.

24. MARCHES PUBLICS – Flotte automobile – Fourniture de pièces détachées - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise le maire à signer un marché public relatif à l'approvisionnement en pièces détachées nécessaires à l'entretien des différents véhicules et engins de la flotte automobile municipale.

Il s'agira d'un accord cadre mono-attributaire, alloti et à bons de commande, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

25. MARCHES PUBLICS – Gymnase des Prés Riants - Extension - Autorisation de signature des marchés publics de travaux

Après un travail conjoint avec le Club de handball et les services municipaux concernés par ce projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre a établi un avant-projet-définitif pour ces travaux d'extension du gymnase des Prés Riants, lequel porte l'estimation du projet à 725 000 € HT.

Ce coût est assorti d'un taux de tolérance de 6 % comme prévu dans le contrat de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise le maire à lancer la consultation, à signer les marchés après consultation réglementaire et à autoriser le maire à solliciter le Département pour obtenir une subvention dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie voire tout autre financeur éventuel.

26. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve les modifications du tableau des emplois de la collectivité.

27. RESSOURCES HUMAINES – Prise en charge des frais de formation des agents et concours

Lorsque les agents territoriaux sont amenés à effectuer des déplacements pour les besoins du service, ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de la prise en charge de leurs frais de transport, de nourriture et d'hébergement.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve les remboursements de frais pour les formations hors CNFPT et les concours et examens.

28. RESSOURCES HUMAINES - Déplacements accomplis par les élus de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions – Modalités de prise en charge

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés, sous certaines conditions, à effectuer des déplacements en France comme à l'étranger, lesquels occasionnent des frais de transport et de séjour.

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve, pour la durée du mandat :

1 – Les modalités, de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus qui se rendent à des réunions dans des instances ou organismes au cours desquelles ils représentent la Ville à qualité, lorsque la réunion a lieu hors de son territoire.

2 – Les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre des mandats spéciaux sur présentation des pièces justificatives.

29. ENFANCE JEUNESSE – Transfert de la compétence « petite enfance » du CCAS à la Ville

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Ville va reprendre la compétence « petite enfance » qui était auparavant exercée par le CCAS. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR autorise le maire à signer les conventions relatives à la prestation de service unique des services de la petite enfance mais également toutes autres conventions ou contrats, demandes de subventions ou de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales qui seraient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des établissements et services relevant de ses compétences.

Le conseil municipal valide le règlement de fonctionnement des structures petites enfances.

30. ENFANCE JEUNESSE – Dispositif « Atout Jeunes » - Convention 2018/2019

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville a repris la compétence enfance jeunesse qui était auparavant exercée par le CCAS. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR valide les deux conventions de partenariat liées au dispositif Atout-Jeunes : une convention cadre de la mise en œuvre des actions Atout-Jeunes et la convention de gestion du chargé de mission Atout-Jeunes.

31. NUMERIQUE – Expérimentation des technologies de l'internet des objets dans les écoles – Demande de subvention

La Ville et la société Skiplly, start-up de Savoie, souhaitent, dans le cadre d'une opération partenariale, créer un territoire expérimental dans le domaine de l'usage des capteurs pour la gestion intelligente des bâtiments.

Dans ce cadre la Ville souhaite expérimenter différents capteurs dans l'ensemble de ses écoles municipales. L'objectif est d'expérimenter l'intérêt et l'impact du concept de smart city ou building : capteurs de présence, comptage de personnes, détecteur de véhicule devant les écoles, capteur d'ouverture de fenêtre ou porte, capteurs et contrôleurs énergétiques (chauffage, électricité, qualité de l'air...), gestion d'éclairage etc.

Le coût global de l'opération est de 154.070. A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve la demande de subvention européenne auprès du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

32. POLITIQUE DE LA VILLE - Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville en 2016

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit qu'un rapport annuel présentant la mise en œuvre de la politique de la ville soit présenté aux communes et EPCI signataires d'un contrat de ville.

Ce rapport retrace :

- les grandes orientations qui ont sous-tendu le contrat de ville
- l'évolution de la situation dans les quartiers visés au contrat
- les principales actions conduites en 2016
- les perspectives d'évolution

- l'articulation entre les différents volets du contrat de ville et le projet de renouvellement urbain.

Le conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

33. ENVIRONNEMENT – Sté Panification d'Aix – Demande d'enregistrement d'une installation de transformation de produits d'origine végétale

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR émet un avis favorable au projet de la Société Panification d'Aix en vue d'exploiter une installation de transformation de produits d'origine végétale située au 360 boulevard Jean Jules Herbert à Aix-les-Bains, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

34. STATIONNEMENT – Réglementation sur voirie publique - Complément

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve le complément des dispositions de la délibération DCM 23a, du 14 novembre 2017, relative à la dépénalisation du stationnement sur voirie, ainsi :

Sur l'ensemble de la zone de stationnement réglementé, la période quotidienne de stationnement payant est fixée de 9 h à 19 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi. Une pause méridienne gratuite est instaurée de 12 h à 14 h du lundi au vendredi, suspendant l'écoulement de la période quotidienne.

35. DENOMINATION DE VOIE – Esplanade Jean Murguet

Une nouvelle place est délimitée, formant parvis de l'immeuble « Aquarium » (côté Est).

A l'unanimité, le conseil municipal avec 31 voix POUR approuve la dénomination de cet espace public, situé entre le boulevard Barrier (marina du Petit Port) et l'avenue du Petit Port (port à barques). « **Esplanade Jean Murguet** »

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 H 15.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mercredi 20 décembre 2017, est affiché à la porte de la mairie le jeudi 21 décembre 2017.

Gilles MOCELLIN
Directeur Général Adjoint
Directeur de l'Administration Générale

